Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20261012-D13_07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 08 octobre 2026	Délibération N° 13-07-2026

Date de convocation : 02 octobre 2026

Date d'affichage : 12 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16

Votants : 18

Objet :

Cession et acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération de logement « Ancienne brocante »

(Action 3-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE , M. David MARY, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Laurence MONFORT absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Caroline LE BARON, M. François CEBRON de LISLE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, Mme Christine HOCHARD

Monsieur Eddy LEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants ;

Vu la convention opérationnelle d'action foncière conclue entre Auray Quiberon Terre Atlantique et l'Etablissement public foncier de Bretagne le 30 octobre 2024 ;
Vu la délibération n°2026DC/XXX du Conseil communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique en date du 25 septembre 2026 approuvant les modalités de fin de portage avec l'EPF Bretagne et la conclusion d'un bail à réhabilitation pour l'opération « Ancienne brocante » à Plouharnel ;
Vu la délibération D 12-07-2026 du conseil municipal en date du 08 octobre 2026 approuvant le déclassement anticipé de la rue Pierre Marie Guézel ;
Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 33265641 en date du 07 septembre 2026 ;
Considérant que pour mener à bien l'opération d'habitat de l'ancienne brocante à Plouharnel, AQTA a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises nécessaires à sa réalisation, situées rue de la Gare à Plouharnel ;
Considérant que le projet retenu par AQTA en étroite collaboration avec la commune de Plouharnel et proposé par la SA HLM Le Foyer d'Armor – LB Habitat prévoit la réalisation de :

- 6 logements locatifs sociaux en bail à construction
- 6 logements en bail réel solidaire
- Une modification de la voirie communale

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20261012-D13_07_2026-DE

Considérant que la modification de l'axe de la voie améliorera les conditions de circulation et permettra la création de 7 places de stationnement dédiées aux logements locatifs sociaux ;
Considérant que pour ce faire, la commune de Plouharnel doit procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n°899 et 905 correspondants à l'emprise de la future voie et à la cession de la parcelle cadastrée section AD 897, correspondant à l'emprise de la rue actuelle ;
Considérant qu'il est proposé que la cession et l'acquisition interviennent à l'euro symbolique.
Considérant que la cession à l'euro symbolique est justifiée par l'intérêt général de l'opération de production de logements locatifs sociaux et de logements en bail réel solidaire ainsi que par la réalisation, aux frais du porteur de projet, des aménagements de voirie nécessaires à l'opération ;
Considérant que le conseil municipal a préalablement acté le déclassement par anticipation la parcelle AD n°897 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la cession à Auray Quiberon Terre Atlantique de la parcelle cadastrée section AD n°897, d'une superficie de 115 m², au prix symbolique de 1 €, hors frais d'acte à la charge d'AQTA ;
- D'approuver l'acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier de Bretagne des parcelles cadastrées section AD n°899 et n°905, d'une superficie totale de 184 m², au prix symbolique de 1 €, hors frais d'acte à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques, promesses de vente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 12 octobre 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

